

papa en detresse aidez moi svp.

Par papa140, le 19/07/2009 à 17:05

Bonjour je vous explique ma petite histoire j etait en couple recemment avec ma compagne nous avons un enfant de 19 mois maintenant ma compagne est partis avec un autre est a quitter le domicile familliales en me laissant avec mon fils je souhaite obtenir la garde de mon enfant, car je l eleve depuis sa naissance maman travail beaucoup. mais mince c elle qui part et elle ve m en faire baver et ve avoir la garde de notre fils alors quel a pas de appartement fix et travail tout les jour sauf le dimanche, et que moi au contraire delle je travail pas car je vous disait j eleve mon fils je sais pas quoi faire et il possible d avoir la garde meme en touchant simplement la caf et quel demarche a suivre aidez moi svp j aime mon fils plus que tout et ma vie ne serai plus rien sans lui. merci de vos reponse.0687905213.

Par Anne, le 20/07/2009 à 18:43

Bonjour,

Il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance. Puisque vous ne travaillez pas, vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle. Retirez un dossier au greffe du TGI, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

Cordialement.